

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Procès-verbal – Assemblée publique de consultation du 6 février 2017**

**Canada  
Province de Québec  
Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée publique de consultation du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le 6 février 2017 à 19 h, à la salle du conseil municipal, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

**SONT PRÉSENTS**

M. le maire	Harold Chassé
Mmes les conseillères	Joyce Bérubé Jessy Leclerc Johanne Fillion
MM. les conseillers	Rémi Fortin Jean-Pierre Martel

formant quorum sous la présidence de M. le maire Harold Chassé.

**EST ÉGALEMENT PRÉSENTE**

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière	Yvette Boulay
--	---------------

Un avis public annonçant la tenue de la présente assemblée publique de consultation a été donné le 25 janvier 2017. Un rappel, composé d'un avis de convocation et d'un ordre du jour, concernant la date fixée par résolution pour la tenue de cette assemblée publique de consultation a été donné à chaque membre du conseil municipal.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le maire Harold Chassé ouvre l'assemblée publique de consultation et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

**2017-01-014**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

**D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée publique de consultation du 6 février 2017.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**EXPLICATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-PR-01, INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2008-12 AFIN D'AJOUTER LES CONTENEURS MARITIMES ET AUTRES VÉHICULES À LA LISTE DES ÉLÉMENTS DONT L'EMPLOI EST PROHIBÉ POUR LA CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS »**

M. le maire Harold Chassé donne des explications concernant les modifications apportées au règlement numéro 2017-01 de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

Le projet de règlement numéro 2017-PR-01 est intitulé « Règlement modifiant le règlement de construction numéro 2008-12 afin d'ajouter les conteneurs maritimes et autres véhicules à la liste des éléments dont l'emploi est prohibé pour la construction de bâtiments ».

**INVITATION AUX PERSONNES ET ORGANISMES QUI DÉSIRENT S'EXPRIMER SUR LE PROJET DU RÈGLEMENT**

À la suite des explications données sur le projet de règlement, M. le maire Harold Chassé invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions. Tous les intéressés ont formulé leurs questions, leurs demandes et fait valoir leurs commentaires ou objections relativement aux projets des règlements.

**2017-01-015**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme la conseillère Jessy Leclerc, et résolu :

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Procès-verbal – Assemblée publique de consultation du 6 février 2017**

**DE** lever l'assemblée publique de consultation du 6 février 2017, l'ordre du jour étant épuisé. Et l'assemblée est levée à 19 h 2.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Je soussigné, Harold Chassé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

---

**Harold Chassé**  
**Maire**

---

**Yvette Boulay, g.m.a.**  
**Directrice générale**  
**et secrétaire-trésorière**